



Brochure Nationale des Juges

Gymnastique Rythmique

Edition 2020-2022

Validée par le Comité Directeur du 27 juin 2020 – MAJ par le Comité Directeur du 16/12/2021

Validité : 1^{er} septembre 2020 – 31 août 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – REGLEMENTATION GENERALE

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

III – MODALITES D'ORGANISATION DES EXAMENS

IV – ANNEXES

PREAMBULE

BROCHURE APPLICABLE POUR LE CYCLE 2020-2022

La formation des juges est construite afin d'acquérir de façon progressive les connaissances et la maîtrise du code de pointage international FIG et des programmes nationaux (Fédéral, Performance et Elite). La formation est divisée en 4 niveaux, en relation avec le code FIG en vigueur et la brochure technique GR en vigueur (qui réglemente les différents niveaux des compétitions françaises).

ORGANIGRAMME DU SECTEUR JUGEMENT

	COMPOSITION	MISSIONS
Commission nationale des juges	5 membres désignés par le Comité Directeur (<i>art. 27 Statuts</i>) : - 2 membres du Comité Directeur, dont un assure la présidence - Le DTN ou son représentant - 2 membres issus du corps des juges, dont au moins un de niveau international encore en activité	Suivre l'activité des juges et élaborer les règles propres à cette activité en matière de déontologie, de formation et de perfectionnement Veiller à la promotion des activités de jugement auprès des jeunes licenciés Demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire lorsqu'est porté à sa connaissance tout fait disciplinairement répréhensible impliquant un juge Inviter ponctuellement à ses travaux, en tant que de besoin, toute personne dont les compétences lui paraissent utiles
Groupe des juges 5	Juges 5 en exercice et juges 4 experts désignés par le Comité Directeur et le responsable national des juges fédéraux	En lien avec le RTF, définir le programme de formation des juges dans le respect de la brochure des juges Proposer les sujets d'examen des niveaux 1, 2, 3 et 4 et de tests de recyclage En lien avec les responsables régionaux des juges, créer les outils pour les examens et les formations des niveaux 1, 2, 3 et 4 Préparer les juges 4 experts à l'examen international Rédiger un compte-rendu de ses réunions et l'adresser au DTN et à la commission nationale des juges Proposer au DTN le référent national des formations des juges
Colloque annuel des juges	Responsable national des juges internationaux Responsable national des juges fédéraux Réfèrent national des formations de juges Personne ressource désignée par les trois acteurs mentionnés ci-dessus Responsables des juges des comités régionaux	Permettre l'harmonisation du jugement Travailler sur les programmes de formation et les sujets d'examen des niveaux à compétence régionale

	DESIGNATION ET PREREQUIS	MISSIONS
Responsable national des juges internationaux	Désigné par le DTN <i>(art. 38 RI)</i>	Porter les propositions et coordonner l'activité du groupe des juges 5 Proposer au DTN la désignation des juges pour les échéances internationales Mettre en œuvre sur le territoire les directives techniques de la FIG
Responsable national des juges fédéraux	Désigné par le Comité Directeur FFGym au sein de chaque CNS <i>(art. 39 RI)</i> Différent du RTF Titulaire du niveau 5	Valider les sujets d'examen niveaux 1, 2, 3 et 4 et les sujets des tests de recyclage Valider les résultats des examens de juges nationaux Être responsable du jury sur les compétitions nationales Performance et Fédéral En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, être responsable du jury pour les compétitions nationales du niveau Elite et les revues d'effectif En collaboration avec le responsable national des juges internationaux, désigner et convoquer les juges pour les finales nationales, Top 12 et revues d'effectif (après avis du responsable régional des juges), et pour les compétitions inter-régionales (pour les disciplines qui en ont) Être présent aux examens de juges nationaux En lien avec le référent de la formation des juges, coordonner l'organisation du colloque annuel des juges <i>En cas d'absence ponctuelle, il désigne au sein du groupe des juges 5 un remplaçant</i>
Responsable régional des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique Titulaire du niveau 4 (peut être titulaire du niveau 3 pour les disciplines dont la formation du niveau 3 est organisée au niveau national)	Être responsable du jury sur les compétitions régionales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions régionales et interdépartementales Être responsable de la formation des juges régionaux Participer au colloque national annuel des juges Valider les résultats des examens de juges sous l'égide du comité régional Être présent aux examens de juges régionaux
Responsable départemental des juges	Désigné par le Comité Directeur Siège au comité technique de sa discipline Participe aux travaux du comité technique de sa discipline avec voix consultative s'il n'est pas élu (scrutin plurinominal) ou désigné par le comité directeur (scrutin de liste) au comité technique	Être responsable du jury sur les compétitions départementales Désigner et convoquer les juges pour les compétitions départementales
Référent national des formations des juges	Désigné au sein du Groupe des juges 5 par le DTN, sur proposition du Groupe des juges 5	Coordonner l'activité du groupe des juges 5 sur les formations des juges niveaux 1, 2, 3 et 4 Planifier les actions de formation et de recyclage nationales Désigner les intervenants sur les formations fédérales nationales <i>Toutes les propositions du référent national des formations devront être validées par le responsable national des juges internationaux et le responsable national des juges fédéraux</i>

I – REGLEMENTATION GENERALE

L'exercice de l'activité de formateur et de juge obéit à des conditions et obligations générales applicables à toutes les disciplines, détaillées ci-dessous.

Il est autorisé, pour une même personne, de juger dans plusieurs disciplines.

1 – Prérequis à l'activité de formateur :

- Avoir 1 niveau au-dessus du niveau formé
- Être licencié à la FFGym

2 – Prérequis à l'activité de juge :

- Être licencié à la FFGym et en possession de son livret de juge
- Être en possession de sa licence, de son livret de juge et procéder à la validation de son jugement à chaque compétition (cette validation est faite par le responsable du jury de la compétition pour laquelle le juge a officié)
- Avoir obligatoirement validé un niveau complet pour pouvoir se présenter au niveau supérieur, sauf disposition particulière
- Avoir obligatoirement suivi la formation et payé les droits d'inscription pour se présenter aux examens

3 – Obligations du juge :

- Connaître TOUT ou PARTIE du code de pointage correspondant à son niveau de qualification
- Connaître le contenu exact du programme compétitif que le juge est amené à juger
- Connaître le règlement technique des compétitions FFGym en vigueur
- Être capable d'argumenter toutes les notes données grâce aux écrits réalisés sur les feuilles de jugement en fonction de son niveau
- Noter régulièrement en compétition (minimum 2 fois dans l'année)
- Être présent sur les lieux de compétition à l'heure prévue pour la réunion de juges et pour la durée de la compétition
- Se présenter en tenue correcte (cf. brochure technique)
- Respecter la charte du juge
- Avoir un comportement adapté (ponctualité, respect des autres, respect des règles)
- Utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge
- S'abstenir de tout contact avec les autres membres du jury ou avec toute autre personne non autorisée par le responsable du jury.

4 – Obligation de recyclage du niveau de juge :

Tout juge doit :

- Suivre les journées de formation de recyclage et passer un test tous les 4 ans après l'obtention de son diplôme (année suivant les Jeux Olympiques). En cas de non-respect de cette disposition, le juge conserve son diplôme mais en perd le bénéfice (il ne pourra plus officier jusqu'à ce qu'il suive un recyclage dans les conditions prévues supra).
- Participer au recyclage de son niveau (il est interdit de participer au recyclage d'un niveau supérieur). Si un juge se présente à un recyclage de niveau inférieur à son niveau de juge, il ne pourra juger que les compétitions du niveau pour lequel il a été recyclé.

5 – Equivalence du diplôme de juge international FIG :

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant le cycle en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, est habilité à demander l'équivalence de son diplôme et ainsi obtenir automatiquement le niveau de juge 4 français de la discipline concernée.

Cette équivalence ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande d'équivalence doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accorde ou non l'équivalence, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

- Le juge de nationalité étrangère ayant obtenu, durant un cycle précédent à celui en cours, l'examen de juge international FIG pour un autre pays que la France, peut demander à participer à un recyclage du niveau de juge 4 pour obtenir ce niveau et ainsi être habilité à juger les compétitions en France.

La participation au recyclage ne peut être demandée que par un juge étranger détenteur d'une licence à la FFGym pour la saison en cours et résidant en France.

La demande de participation au recyclage doit être effectuée auprès du responsable national des juges fédéraux, qui instruit la demande et accepte ou non la participation de l'intéressé au recyclage, après avis du responsable national des juges internationaux.

La demande doit être accompagnée d'une copie du diplôme de juge international FIG, d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte d'identité de l'intéressé.

II – REGLEMENTATION PAR NIVEAU

NIVEAU 1

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (14 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 1 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 1 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 1 doit être capable de juger les compétitions départementales et interdépartementales en :
 - **Exécution Technique**
 - **Difficultés Corporelles** des Individuel Fédéral et Ensembles Fédéral B
- Programmes concernés
 - Individuel tous niveaux en **Exécution**
 - Individuel Fédéral et régional en **Difficultés Corporelles**
 - Ensembles Fédéral B en **Difficultés Corporelles**
- Contenu de la formation
 - **Exécution Technique** Individuel + Ensembles : code FIG
 - **Difficultés Corporelles** : Individuel Fédéral (à 0,10 et 0,20 : se reporter au règlement technique)
 - **Difficultés Corporelles et Difficultés Echanges** : Ensembles Fédéral B (se reporter au règlement technique)
- Durée de la formation : Volume horaire : entre 18 et 25 heures, dont 70% de pratique

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 14 ans révolus à la date de l'examen. Toutefois, toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 14 ans à la date de l'examen peut solliciter une dérogation auprès du responsable régional des juges pour passer l'examen. En cas d'obtention, le diplôme prend effet à compter des 14 ans révolus.
 - La formation doit avoir été suivie en intégralité pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 3 heures environ

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique : **50 questions : (2 points / question : =/ 100 points)**
 - 5 questions généralités
 - 20 questions exécution technique Individuel et Ensembles
 - 10 questions Difficultés Corporelles Individuel Fédéral
 - 10 questions Fédéral B Difficultés Corporelles et Echanges
 - 5 questions sur le règlement de la Coupe Formation

- Epreuve pratique : **20 vidéos : (5 points par note : = / 100 points)**
 - 10 vidéos exécution technique 5 Individuel (5 engins) et 5 Ensembles (Fédéral, National)
 - 5 vidéos Difficultés Corporelles Individuel Fédéral
 - 5 vidéos Difficultés Corporelles Ensemble Fédéral B

- Echelle d'évaluation des examens
Total : 200 points
 - Validation : 60% (à condition de ne pas avoir eu de note éliminatoire)
 - Note éliminatoire : moins de 60% théorie et moins de 50% en pratique

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérrogatives du juge de niveau 1 :

Le niveau 1 permet de juger :

Exécution Technique Individuel + Ensembles sur les compétitions départementales, interdépartementales, et régionales

Difficultés corporelles : Individuel Fédéral sur les compétitions départementales et interdépartementales

Difficultés corporelles : Ensembles Fédéral B sur les compétitions départementales et interdépartementales

NIVEAU 2

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (15 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 2 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 1 et avoir jugé au moins 3 compétitions depuis l'obtention du niveau 1

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 2 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 2 doit être capable de juger les compétitions départementales, interdépartementales et régionales en :
 - **Exécution artistique** Individuel et Ensembles
 - **Difficultés Corporelles et Difficultés Engins ou Echanges** des Individuel et Ensembles Fédéral B
- Programmes concernés
 - Tous niveaux des Individuel et Ensembles en **Exécution artistique**
 - Individuel tous niveaux en **Difficultés Corporelles et Difficultés Engins**
 - Ensembles Fédéral B en **Difficultés Engins**
- Contenu de la formation
 - **Exécution Artistique** Individuel + Ensembles : code FIG
 - **Difficultés Corporelles et Engins** Individuel : code FIG
 - **Difficultés Engins** Ensembles Fédéral B : Code FIG Aménagé (Lettre GR FFGym)
- Volume horaire
 - Durée de formation : Entre 20 et 30 heures

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les ans
 - Le participant doit être âgé de 15 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 3 heures environ

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique : **50 questions (2 points / question =/ 100 points)**
 - 15 questions Difficultés Corporelles Individuel
 - 15 questions Difficultés Engins Individuel
 - 10 questions Difficultés Engins Fédéral B
 - 10 questions Artistique Individuel
- Epreuve pratique : **20 vidéos (5pts/note =/100pts)**
 - 5 vidéos Difficultés Corporelles Individuel
 - 5 vidéos Difficultés Engins Individuel
 - 5 vidéos Difficultés Engins Ensembles Fédéral B
 - 5 vidéos Artistique Individuel
- Echelle d'évaluation des examens
Total : 200 points
 - Validation : 60% (à condition de ne pas avoir eu de note éliminatoire)
 - Note éliminatoire : moins de 60% théorie et moins de 50% en pratique

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 2 :

Le niveau 2 permet de juger :

Exécution Technique et Artistique Individuel : Toutes les catégories sur les compétitions départementales, interdépartementales et régionales

Exécution Technique Ensembles : Toutes les catégories sur les compétitions départementales, interdépartementales et régionales

Difficultés Engins et Difficultés Corporelles Individuel : Toutes catégories sur les compétitions départementales, interdépartementales et régionales

Difficultés Engins : Ensembles Fédéral B sur les compétitions départementales, interdépartementales et régionales

NIVEAU 3

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (16 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 3 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 2 et avoir jugé au moins 3 compétitions depuis l'obtention du niveau 2 (hors Coupe Formation, juge de ligne et juge chronomètre)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 3 sont organisés par les comités régionaux
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 3 doit être capable de juger :
 - **Les Difficultés Corporelles et Difficultés Engins** en Individuel et Ensembles : toutes catégories
 - **L'Exécution Artistique** des Ensembles, toutes catégories
- Programmes concernés
 - **Difficultés Corporelles et Difficultés Engins** des Ensembles code FIG
 - **L'Exécution Artistique** des Ensembles code FIG
- Contenu de la formation
 - **Difficultés Corporelles** Ensembles code FIG
 - **Difficultés Engins** Ensembles code FIG
 - **Exécution Artistique** Code FIG
- Volume horaire
 - Entre 22 et 35 heures

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les deux ans (un examen théorique suivi d'un examen pratique vidéo qui peut être organisé sur 1 ou 2 jours)
 - Le participant doit être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par les comités régionaux
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable national des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : 3 heures environ

4 – Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique : **50 questions (2 points / question =/ 100 points)**
 - 20 questions Difficultés Engins ou Echanges Ensembles
 - 20 questions Artistique Ensembles
 - 10 questions Difficultés Corporelles Ensembles

- Epreuve pratique : **20 vidéos (5 points / note =/100 points)**
 - 10 vidéos Exécution Artistique Ensembles
 - 5 vidéos Difficultés Corporelles Ensembles (National)
 - 5 vidéos Difficultés Engins Ensembles (National)

- Echelle d'évaluation des examens
 - Total : 200 points**
 - Validation : 70% (à condition de ne pas avoir eu de note éliminatoire)
 - Note éliminatoire : moins de 60% en théorie et moins de 50% en pratique

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérogatives du juge de niveau 3 :

Le niveau 3 permet de juger toutes les composantes du jugement du département à la région, excepté les catégories Elite.

NIVEAU 4

1 – Conditions d'accès à la formation :

- Être licencié à la FFGym
- Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (17 ans)
- S'inscrire à la formation de juge niveau 4 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
- Être en possession du niveau 3 et avoir jugé au moins 3 compétitions depuis l'obtention du niveau 3 (hors Coupe Formation, juge de ligne et juge chronomètre)

2 – Conditions de formation :

- Structure organisatrice
Les cours et formations de juge niveau 4 sont organisés par l'INF (Institut National de Formation).
- Inscription à la formation
Les modalités d'inscription sont définies par la structure organisatrice
- Compétences visées
Le juge niveau 4 doit être capable de juger toutes les composantes du jugement sur le code FIG
- Programmes concernés
 - Jugement de toutes les compétitions jusqu'au niveau National, même les catégories Elite
- Contenu de la formation
 - Code FIG en cours sur toutes les rubriques
- Volume horaire
 - Durée de formation : entre 10 et 16 heures + 20 heures de FOAD

3 – Conditions d'examen :

- Protocole de l'examen
 - Un examen est organisé tous les 2 ans
 - Le participant doit être âgé de 17 ans révolus à la date de l'examen
 - La formation doit avoir été suivie pour pouvoir se présenter à l'examen
 - L'examen est organisé par l'INF
 - Les sujets d'examen sont validés par le responsable des juges fédéraux
 - Durée de l'examen : environ 7 heures.

- Accès dérogatoire sans prérequis à l'examen
A titre dérogatoire, un licencié de la FFGym peut accéder à l'examen de juge niveau 4, sur proposition du Directeur Technique National et au regard de sa carrière internationale de gymnaste. Cet accès se fait sans prérequis de diplôme de juge ni d'exercice de l'activité de juge au cours du cycle précédent.

4 Méthode et échelle d'évaluation :

- Epreuve théorique : **100 Questions (2 points / question =/ 200 points)**
 - 10 Questions Généralités – individuel + ensemble
 - 10 Questions Difficultés Corporelles code FIG
 - 10 Questions Difficultés Echanges, code FIG
 - 10 Questions Difficultés Engins Ensembles (collaborations)
 - 5 Questions Eléments Dynamiques de Rotation Individuel
 - 5 Questions Difficultés Engins Individuel
 - 10 Questions Fondamentaux
 - 5 Questions Pas de danse
 - 10 Questions Exécution Technique Individuel
 - 10 Questions Exécution Technique Ensembles
 - 10 Questions Exécution Artistique Individuel
 - 10 Questions Exécution Artistique Ensembles
- Epreuve pratique : **50 Vidéos (5pts/note =/250pts)**
 - 10 vidéos Difficultés Corporelles Individuel : 2 par Engin
 - 10 vidéos Difficultés Engins Individuel : 2 par Engin
 - 5 vidéos Exécution technique Individuel : 1 par engin
 - 5 vidéos Exécution Artistique Individuel : 1 par engin
 - 6 vidéos Difficultés Corporelles Ensembles (3 par engin unique – 3 par engin double)
 - 6 vidéos Difficultés Engins Ensembles (3 par engin unique – 3 par engin double)
 - 4 vidéos Exécution Technique Ensembles (2 par engin unique – 2 par engin double)
 - 4 vidéos Exécution Artistique Ensembles (2 par engin unique – 2 par engin double)
- Echelle d'évaluation des examens
Total : 450 points
 - Validation 70% (à condition de ne pas avoir eu de note éliminatoire)
 - Note éliminatoire : moins de 70% en théorie et moins de 50% en pratique Difficulté, Exécution et Artistique

Cf. annexes pour les barèmes applicables à tous les niveaux.

5 – Prérrogatives du juge de niveau 4 :

Le niveau 4 permet de juger toutes les composantes du jugement sur toutes les compétitions de la FFG à tous niveaux.

III – MODALITES D’ORGANISATION DES EXAMENS

1 – Sujets d’examen :

Les sujets d’examen sont définis par le responsable national des juges fédéraux sur proposition du groupe des juges 5.

2 – Jury d’examen :

Pour les niveaux 1, 2 et 3 : le jury d’examen est composé du responsable régional des juges et des responsables départementaux des juges. Le responsable régional des juges est le président du jury.

Pour le niveau 4 : le jury d’examen est composé du responsable national des juges et des personnes désignées par lui. Le responsable national des juges est le président du jury.

Le jury désigne le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement des examens en fonction du nombre de candidats inscrits et des conditions matérielles d’organisation.

3 – Validation des résultats :

Les résultats sont validés :

- Pour les niveaux 1, 2 et 3 : par le responsable régional des juges ;
- Pour le niveau 4 : par le responsable national des juges.

4 – Transmission des résultats :

Les résultats sont transmis :

- Pour les niveaux 1, 2 et 3 : par le responsable régional des juges à son comité régional ;
- Pour le niveau 4 : par le responsable national des juges à l’INF.

IV. ANNEXES

BAREMES

Barèmes pour l'évaluation des juges niveaux 1, 2, 3, 4

Pour toutes les notes

NOTE	Différence entre la note du juge et la note des juges experts
5,00	0,00
5,00	0,10
4,00	0,20
3,00	0,30
2,00	0,40
1,00	0,50
0,00	0,60 et +

ECHEANCIER – CALENDRIER

ANNÉE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
2020	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	
2021	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	<i>EXAMEN</i>	
2022	<i>EXAMEN / RECYCLAGE</i>	<i>EXAMEN / RECYCLAGE</i>	<i>RECYCLAGE</i>	<i>EXAMEN/ RECYCLAGE</i>

TABLEAU RECAPITULATIF

NIVEAU	FORMATION	CONTENU supplémentaire au précédent	FINALITE DE JUGEMENT	CATEGORIES
NIVEAU 1	COMITE REGIONAL	Exécution Technique	Interdépartement Département	Exécution technique : toutes catégories Difficultés Corporelles Individuel Fédéral B
NIVEAU 2	COMITE REGIONAL	Exécution Artistique Individuel Difficultés Corporelles Individuel Difficultés Engins Individuel Fédéral B	Département Interdépartement Région	Exécution technique Toutes les catégories Exécution Artistique Individuel Difficultés Corporelles et Difficultés Engins Toutes catégories Individuel Difficultés Engins Fédéral B Ensembles Fédéral B
NIVEAU 3	COMITE REGIONAL	Exécution Artistique Ensembles Difficultés Corporelles Ensembles Difficultés Engins Ensembles tous niveaux	Département Interdépartement Région	Exécution et Difficulté Toutes catégories sauf Elite
NIVEAU 4	INF	CODE FIG Elite	Tous niveaux Finales nationales	Toutes

GUIDE D'AIDE A L'ORGANISATION DES EXAMENS

Ce guide a vocation à donner des outils pour organiser et préparer les examens.

1 – Matériel nécessaire :

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Tables individuelles
- Feuilles d'examens
- Tampon FFG

2 – Avant l'examen :

- Prévoir la date de l'examen et le lieu et l'inscrire au calendrier
- Commander des livrets de juges pour les examens de niveau 1
- Prévoir l'équipe d'encadrement et la convoquer
- Vérifier le contenu des examens

3 – Le jour de l'examen :

- Numérotter les candidats et les tables pour les répartir dans la salle
- Ramasser les licences et les livrets de juges éventuels
- Faire émarger les candidats

4 – Après l'examen :

- Rendre aux candidats les livrets de juges dûment remplis
- Prévoir le temps de correction
- Validation du diplôme par le responsable régional des juges pour les niveaux 1, 2 et 3 / par le responsable national des juges pour le niveau 4
- Transmission des résultats par mail au comité régional pour les niveaux 1, 2 et 3 et à l'INF pour le niveau 4 pour enregistrement des résultats dans la base de données FFGym.